

Le Tambour de Varennes



Notre passé et notre avenir sont solidaires (Gérard de Nerval)

Numéro 4 – Eté 2006

Oyez, oyez !



Votre bulletin d'informations favori boucle sa première année de parution. Nous avons fait mieux que promis puisque vous recevez dans votre boîte aux lettres, postale ou électronique, chaque saison, le **Tambour de Varennes** en double format A4.. Seule la modestie de nos

moyens financiers nous interdit une pagination plus copieuse car notre belle commune possède, outre un riche patrimoine humain, une grande diversité d'activités et une vie municipale génératrice d'informations dont vous êtes friands. Les recherches sur le passé permettent d'approfondir nos connaissances sur l'histoire locale, de mettre en lumière ceux qui nous ont précédé et d'aborder l'avenir avec les solides racines indispensables pour défendre l'identité de notre commune. Vos remarques et vos encouragements nous font chaud au cœur. Manifestement, vous aimez la forme et le fond du **Tambour de Varennes**.

En sus des fêtes et animations traditionnelles parfaitement organisées par les jeunes du comité, l'année écoulée a été fertile en manifestations. En septembre, le repas du village, en octobre la « castanhada » concoctée par les enseignantes et les parents d'élèves, début novembre « lou film » avec Catinou et Jacouti et pour finir l'année le loto de l'école. Tambour battant, l'association des coteaux a mené et réussi deux premières de qualité. D'abord en janvier avec le loto puis en mai en organisant de main de maître un « vide jardins » inédit en France. Si besoin était, toutes ces manifestations démontrent que notre commune regorge de vitalité. Bravo à tous les bénévoles qui se dépensent sans compter et merci également aux habitants qui en participant encouragent les bonnes volontés.

Une idée rafraîchissante pour l'été, **le cocktail du Tambour** : un léger ton persifleur, un rien de poil à gratter, une pointe d'humour, une larme de poésie, un zeste de passion, un style bon enfant, secouer énergiquement mais sans la moindre agressivité. A consommer sans modération !

L'assemblée générale se tiendra en septembre. Que ceux qui souhaitent apporter une compétence supplémentaire nous rejoignent. Ils seront accueillis à bras ouverts.

Bonnes vacances à tous, rendez-vous en septembre.



Echos des réunions du conseil municipal.

Séance du 3 avril 2006

1) Approbation des comptes de gestion.

a) Compte Administratif.

M. le Maire, en personne, présente le compte administratif. Celui-ci est voté à l'unanimité.

b) Transport scolaire.

Le budget est soumis à l'approbation du Conseil qui constate un excédent cumulé de 17 208,95 €. Le vote favorable du Conseil est unanime.

c) Budget assainissement.

A son tour le budget est approuvé, malgré une dépense exceptionnelle due aux travaux engagés pour le raccordement d'une maison du village qui n'avait pas été prise en compte lors de la création du lotissement. Le compte laisse apparaître un solde positif de 24 203,67 €.

d) Budget Multi Services.

Le Conseil à l'unanimité vote le budget et décide de mandater M. le Maire et les deux adjoints pour effectuer, avec M et Mme Conci, un bilan des huit années d'activité.

c) Budget CCAS.

Ce budget social n'est pas alimenté par la Commune.

2) Préparation du Budget Primitif.

M. le Maire rappelle que ce budget prévisionnel doit être voté avant le quinze avril.

a) Suite à une demande de la Directrice de l'école, les élus décident de prévoir 4 000 € pour mieux équiper informatiquement les écoliers qui ont besoin de valider des acquis avant le passage en 6^e.

b) Le dossier concernant la murette de briques roses à l'entrée du village est actuellement étudié par les assureurs. A toutes fins utiles, le Conseil provisionne une somme destinée à sa réhabilitation.

c) M. le Maire explique que la commune ayant dépassé le cap des 500 habitants, il souhaite faire adopter une nouvelle délibération afin que soit revue sa rémunération et celles des élus concernés. Il précise que cette délibération sera soumise aux conseillers lors d'une prochaine réunion.

3) Vote des subventions aux associations.

M. le Maire propose de voter le renouvellement de la subvention aux associations suivantes :

Association Communale de Chasse	400 €
Aide aux mères (ADMR)	80 €
Anciens Combattants	80 €
Comité d'Animation de la Commune	1 300 €
Association contre le nouvel aéroport (Vacarme)	105 €
Retraités Agricoles	80 €
Association Intercommunale (AIPADAV)	250 €
Association des Aînés de Varennes	600 €
Association Saint Nauphary Athlétic	80 €

A l'unanimité, le Conseil renouvelle ces subventions, et attribue cette année une subvention de 150 € à l'**association des Coteaux** qui bénéficie ainsi d'un juste retour en grâce.

Dans sa grande candeur, le bureau de l'association *Le Tambour de Varennes* avait lui aussi transmis à la mairie une demande de subvention. Celle-ci a été examinée en même temps que les autres, pour finalement être rejetée après débat. Motif formulé par Didier Maury, épaulé par le maire : « *Le Tambour de Varennes est une association d'opposition municipale et ne mérite aucune subvention* ».

Téméraire assertion, sur laquelle il convient sans nul doute de s'arrêter un instant...

D'abord parce qu'il va de soi que *Le Tambour* n'est en rien une association d'opposition municipale. Notre raison d'être n'est en effet ni de planter des banderilles aux édiles en place, ni de leur tresser des couronnes de lauriers : pour tout dire, notre vocation est autrement plus ambitieuse ! Est-il vraiment besoin de la rappeler ? Valoriser et préserver le patrimoine de Varennes, participer à l'animation locale, contribuer à la réflexion collective sur l'avenir de notre village... Si tout ceci, qui concerne au premier chef nos concitoyens anciens, présents et futurs, constitue bien une tâche politique, c'est au sens noble du terme qu'il faut l'entendre, lequel ne confond pas les intérêts électoraux passagers de tel ou tel avec le bien commun. Nos statuts précisent d'ailleurs clairement que « *la contribution au débat public étant une vertu citoyenne, l'association ne s'interdit a priori qu'une seule politique : celle de l'autruche* ». Chacun aura pu déjà d'ailleurs maintes fois constater que *Le Tambour* s'efforçait de concilier sagacité et objectivité en observant vis-à-vis de la mairie un agnosticisme de bon aloi que les vrais adversaires du maire, qui nous voudraient sans doute davantage caustiques, n'hésitent pas à brocarder par la formule « *ni pour, ni contre, bien au contraire !* »... Bref, si *Le Tambour* n'est nullement contre la municipalité, il semble que cette dernière soit désormais, pour sa part, bel et bien contre *Le Tambour*. Beaucoup, avec nous, le déploreraient, et compenseront par leur soutien financier la modeste subvention ainsi chichement refusée. Sans rancune pour notre part.

Nettement plus inquiétant est, tout bien réfléchi, ce que traduit ce raisonnement consistant à déduire des opinions supposées d'une personne, physique ou morale, quelque décision publique que ce soit à son égard. Ceci ne signifierait-il pas en effet clairement que les subventions municipales sont, très officiellement, allouées selon des critères partisans ? Au risque de passer résolument pour de dangereux agitateurs, nous persistons à penser, quant à nous, que les deniers publics ne devraient être gérés qu'en toute impartialité et en fonction du seul intérêt général ...

Séance du 11 avril 2006

1) Vote du budget primitif de la commune.

Le Conseil prévoit parmi les dépenses d'investissement :

- 3 000 € pour l'achat de mobilier et jeux pour l'école,
- 4 000 € pour l'achat de matériel informatique destiné à l'école,
- 1 800 € pour le remplacement du photocopieur de l'école,
- 15 000 € pour la rénovation de la murette à l'entrée du village,
- 4 700 € pour la construction d'un columbarium au cimetière.

Quelques dépenses de fonctionnement font l'objet de remarques :

- concernant le personnel, les conseillers demandent à M. le Maire de veiller à ce que les employés municipaux achètent des équipements de sécurité avec le montant de la dotation allouée,
- au chapitre 65, Régis Pinson refuse de voir figurer sur la ligne 6531 une augmentation de l'indemnité du maire et des adjoints avant que la délibération ne soit votée par les élus. M. le Maire accepte la remarque et repousse le vote de la délibération à un prochain conseil municipal.

Le projet de budget est voté à l'unanimité dans sa globalité sous réserve que la ligne concernant la dotation des élus soit modifiée.

2) Vote du taux des quatre taxes.

Pour compenser en partie les hausses successives du coût de la vie, M. le Maire propose une augmentation de 3%. Seul Rémy Audard vote contre.

3) Vote des budgets primitifs annexes.

Les budgets : Assainissement, Transport, Multiple Rural et CCAS sont votés à l'unanimité.

4) Questions diverses.

- a) Régis Pinson s'étonne de ce que M. le Maire et Didier Maury, délégués à la Communauté de Communes (CCTGV), ne présentent pas systématiquement un compte rendu oral succinct des activités de celle-ci. Il rappelle que ce principe avait été adopté à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2005. En effet, la CCTGV ayant hérité de certaines compétences de la commune de Varennes, il est anormal que le Conseil – et à travers lui les citoyens-contribuables – ne soient pas correctement informés de ses activités.
- b) Après la naissance de la petite Agathe, Isabelle Duffort a repris, à temps, son travail d'Assistante Maternelle. Andrée D'Halluin voit son contrat renouvelé pour six mois jusqu'au 25 octobre prochain.
- c) Bien que le quatrième poste d'enseignant soit attribué par l'académie, M. le Maire indique aux conseillers qu'il ne souhaite pas, en accord avec la directrice, accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans. Didier Maury soutient l'inscription des enfants de la commune dès l'âge de deux ans et souligne que Varennes scolarise un nombre conséquent d'enfants domiciliés sur les communes voisines.

Séance du 22 mai 2006

1) Choix du coordinateur de sécurité.

Parmi quatre dossiers le Conseil porte son choix sur la société Battut de Montauban qui offre le meilleur rapport qualité/prix pour assurer la coordination des entreprises sur le chantier de la traversée du village.

2) Choix du matériel informatique.

La société SMI sise rue du Jeu de Paume à Montauban, agrée par le centre de gestion, est choisie par le Conseil pour mettre en place le nouveau matériel informatique à la mairie.

3) Prise en charge du transport scolaire.

Le coût du transport scolaire représente 92 € par enfant et par an. Pour l'année scolaire 2006/2007, le Conseil décide de ne pas augmenter la part des familles qui s'élève à 30 €. Comme les années précédentes, le reliquat est pris en charge par la mairie.

4) Prise en charge de l'association Yaka Jouer.

Le Conseil à l'unanimité vote la subvention annuelle d'un montant de 8 132 € à l'association. M. le Maire rappelle que, compte tenu des subventions allouées par divers organismes et notamment le ministère de la jeunesse et des sports, l'association ne coûte quasiment rien à la commune. Antoine Carrasco souligne l'action bénéfique de Yaka Jouer, vis-à-vis des enfants, en matière d'éducation, de formation, et d'apprentissage de la citoyenneté. Approuvé par l'ensemble des conseillers, il rend hommage aux grandes qualités professionnelles de la coordonnatrice Sylvie Carayon. Le Conseil se félicite de la bonne ambiance qui règne entre les personnels de Yaka Jouer et les employés communaux mis à la disposition de cette association.

5) Prise en charge Voies et Réseaux du lieu-dit Fontanas.

Il s'agit de trois lots situés au nord du parc, à l'entrée du village. Le chemin rural de la Bécario doit être classé communal avant d'accueillir les extensions de l'eau et de l'électricité. Une délibération sera prise pour répercuter le coût des travaux au pétitionnaire. Après examen et afin d'élargir le passage, le Conseil décide de réserver une bande de 3 mètres en bordure du chemin de Darré loc.

6) Questions diverses.

- a) Didier Maury ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la famille Maury, bientôt propriétaire de la maison Ausset sise à l'entrée du village, l'autorisation de se brancher sur le réseau d'assainissement. Le Conseil demande à M. le Maire d'informer les riverains afin que ceux-ci, s'ils le désirent, profitent du tuyau mis en place par l'acquéreur.
- b) Le Conseil dans son ensemble est sensible à la demande de M. Colli qui souhaite pouvoir bâtir, à ses frais, une rampe d'accès pour rentrer, sans trop peiner, son cyclomoteur à l'intérieur de la maison. En fin de réunion les élus se portent devant la maison de M. Colli afin de déterminer la solution qui gâtera le moins cet espace public.

Guéguerre - Tous les amoureux du passé apprécieront cette heureuse initiative : le hall d'accueil de la mairie abrite désormais un tableau récapitulant la liste des Maires de Varennes et de Puylauron de 1792 à nos jours. Les puristes regretteront cependant que celui-ci comporte plusieurs erreurs et omissions, que l'on aurait pourtant très facilement pu éviter en travaillant en concertation avec l'association d'histoire locale de notre commune. Alors, par respect pour nos anciens, une correction s'impose !



Plaisir des yeux – Quel dommage de gâcher le cadre verdoyant de la belle vallée du Tescou par un tas d'immondices à demeure en bordure de la route départementale 999. Ne serait-il pas judicieux de supprimer ce lieu de collecte ingérable qui dégrade l'image de notre commune ?

Réunion publique – Les nombreux habitants présents à la réunion publique, consacrée à l'aménagement de la traversée du village, ont fait la démonstration que nul n'avait à redouter un débat public, encore moins sur un sujet aussi passionnant que la sécurité et l'embellissement de notre village. Saluons cette première à Varennes en ce qui concerne l'information sur la vie de la commune, en regrettant toutefois que les élus municipaux qui se sont consacrés pleinement à l'élaboration et à la mise en place de ce projet n'aient pas été associés à l'organisation et au déroulement de cette réunion !

Le Tambour bat... sa coule !



alexandrins sont dédiés à nos chers Aînés.



Nos grands anciens assis à l'ombre sur le banc,
Méritent le respect dû à leurs cheveux blancs,
Mais, dès que le Tambour s'exprime sans tabou,
Des écrits mal perçus déclenchent leur courroux.
Le scribe audacieux déférent envers eux
S'incline prestement puis très respectueux
Jure qu'à l'avenir les vocables choisis
Ne froissent plus jamais ni Mamies ni Papis.

Pan ♠ Pan ♠ sur le Tam ♥ Tam ♥

Message aux Pères Fouettards - Pour Info : Croque-mitaines – Source : propos pas tombés dans l'oreille d'un sourd — Texte : Ne plus chercher poux dans la tête de turc – stop – garçon de gratte-papier ni pire ni meilleur que d'autres – stop – Lâcher baskets à gamin pas concerné par chamailleries adultes – stop – en guise pénitence réciter dix fois devise du Tambour de Varennes.

Esprit de clocher

Yaka Jouer – Le 21 avril, à l'occasion du Carnaval, les enfants du CLAE ont défilé dans les rues du village. Avec beaucoup d'amusement et sous des déguisements aux couleurs de l'Afrique ils ont offert aux habitants enchantés un spectacle riant et dansant digne de ce continent berceau de l'humanité.

Agapes médiévales – Le festin aura lieu le dimanche 3 septembre à 12h, en plein air, à l'entrée du chemin de la Trompette face à la bascule. Recette de la tarte des « quatre vents » pour autant de convives, selon le « Viander » (livre de recettes moyenâgeuses) : faites bouillir 8 petits oignons, égouttez-les, émincez-les puis faites-les suer dans un peu d'huile. Prenez 50 g de mie de pain et broyez-la dans un mortier, détrempez-la avec 3 œufs, ajoutez 25 g de beurre, une cuillerée à café de feuilles de sauge sèches, 30 g de raisins blonds, ½ dose de safran, une cuillerée à café de poudre douce pour parfumer, sel et poivre. Faites cuire 30 mn au four dans un fond de tarte. Miam !

La doyenne a 190 ans – Il s'agit de la cloche de la chapelle de Puylauron fondue en 1816 sous le règne de Louis XVIII. Elle porte les inscriptions latines « *Ora pro nobis, sancta Dei genitrix..* » (Priez pour nous, Sainte Mère de Dieu) ainsi que le nom du fondeur : F Viguier.

Quand le Louvre accueille Varennes - Alors qu'elle visitait le musée du Louvre en famille, Nicole Gasc s'est trouvée nez à nez avec une sculpture de Joseph Gabriel Sentis. Cette œuvre en marbre, représentant l'égyptologue Auguste Mariette dit Mariette Pacha, réalisée en juillet 1895 par l'enfant du pays, achetée par l'Etat en 1921, noyée dans l'immensité du musée, n'a échappé ni à la sagacité de nos concitoyens ni à l'objectif de l'audacieuse Audrey. Il est vrai que c'est une affaire de famille puisque « Pépé » Vern et son cousin Hubert Cavanac ont été les premiers à s'atteler, chacun dans son sillon, à la biographie de cet artiste varennois très discret avant de la confier à l'un de vos serviteurs. Avec le concours de Pierre Vila des Strabols dit « le Bleu », ce travail de recherche passionnant mais difficile avance à petits pas et devrait faire l'objet d'une parution dans un prochain numéro.

Les demoiselles du cher bourg - Au pied du monument aux morts et malgré une pluie battante, le cœur féminin de Varennes a entonné une vibrante Marseillaise pour clôturer la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945. Simple, poignant, émouvant, bref, formidable !





Roulement de tambour

En l'honneur des organisateurs du « Vide Jardins ». Cette initiative pleine de promesses, unique en France selon Pascal Serrier l'enthousiaste président de l'association des coteaux, a reçu la visite d'un grand nombre d'amateurs de jardinage le 3^e dimanche de Mai. Inauguré par Etienne Astoul, conseiller général en présence du conseil municipal, ce premier déballage horticole est une excellente idée, en parfaite harmonie avec le caractère de notre commune qui profite ainsi d'une image innovante, dynamique et colorée.

Avis de recherche

Quel est le plus vieil arbre de la commune ? Où est-il situé ? Quelle est son essence ? Quel âge a-t-il ?

Le Tambour aimerait beaucoup pouvoir répondre à ces judicieuses questions, mais il ne pourra le faire qu'avec le concours de l'ensemble des Varennoises et des Varennois !

Nous lançons donc un appel au savoir des uns et des autres, notamment à celui des propriétaires de parcelles privées, afin de tenter d'identifier le doyen du règne végétal sur notre territoire communal. L'heureux gagnant gagnera... à être connu !



Un carrefour de vie au cœur du village



Parce que le cœur du village est appelé à changer d'aspect dans quelques mois, un retour en arrière s'impose pour revisiter, à travers les siècles, ce lieu de mémoire creuset de l'histoire de Varennes. Contrairement à d'autres communes où la vie s'est développée en périphérie d'une place, le cœur de notre village s'est formé autour d'un carrefour et d'un..... puits ! (Ci-contre le puits vers 1900).

Dans l'Antiquité la voie Gallo-romaine, de Montauban à Castres, empruntait à partir du Fau, la ligne de crête puis le territoire sur lequel Varennes s'est développé avant de continuer en direction de l'actuelle commune de Le Born. Lorsque la bastide de Varennes a été fondée, vers 1260, la bifurcation en direction de Villemur a constitué le centre naturel du village. Alors, dans le voisinage de ce carrefour à trois fourches la vie sociale s'organise, marquée par une surprenante ébauche de démocratie. Au fil des siècles, le lieu évolue et finit par concentrer toutes les attributions et tous les symboles de la communauté. Ceci dit, les choses se sont hâtées lentement puisque pendant plus de cent ans, hormis notre carrefour et peut-être le puits, seul le terre plein appelé le Communal, à l'emplacement de l'église actuelle, symbolisera le centre du bourg. Puis, en fonction des événements et des besoins, des constructions communautaires apparaissent. Au XIV^e siècle, la Guerre de Cents Ans fait rage et le carrefour devient un lieu de guet où l'on se protège. En 1378, un fort est construit, à une trentaine de mètres en face de l'actuelle mairie, protégé par une palissade et des fossés. Les restes de cette « forteresse » étaient encore apparents en 1715 au sud et à l'ouest de l'actuelle maison de Mme Hélène Pendaries. Etonnamment, le fort est encore représenté sur un plan d'assemblage du cadastre Napoléonien de 1811 (ci-dessus). Il est également toujours présent dans les esprits au début du XIX^e siècle, puisque lorsque Hippolyte Latrobe revient à Varennes durant l'été 1825 il évoque dans ses souvenirs « la mare sous le château disparu... ». Celle-ci, comblée au XIX^e siècle, appelée aussi Laque est un vestige des fossés, son empreinte est toujours visible de nos jours, pour quelques mois encore, en face de la mairie.



C'est aussi un carrefour des idées et des opinions, particulièrement sur le Communal où se déroulent les assemblées publiques. Il y a quatre cents ans, aucune décision n'était prise sans discussion préalable... ! Pour preuve les réunions publiques du 5 et 12 novembre 1606 au cours desquelles les habitants, pleins de bon sens, décident de transiger avec le Vicomte de Villemur plutôt que de risquer de perdre un procès.

En 1741, l'église bâtie au milieu du cimetière est délocalisée et reconstruite sur le terrain dit du Communal. Dès lors, notre carrefour voit défiler l'amour mais aussi la... mort. Pour raison de sécurité, la maison commune avait précédé l'église en venant s'établir chez un particulier à proximité. Tout à fait normalement pour l'époque, sitôt l'église terminée « l'hôtel de ville » s'installe de nouveau dans une petite pièce à l'intérieur de l'édifice religieux. En contrebas et certainement à la même époque, le carrefour s'embellit avec la construction des arcades formant un mur de soutènement. Puis, juste avant la Révolution, le clocher est démolie et remplacé par un mur clocher à trois ouvertures. Durant cette période mouvementée, et pendant cinquante ans, le cœur du village change peu.

Il faut attendre le règne de Louis-Philippe 1^{er} pour qu'enfin en 1837, le lieu devienne carrefour de.... l'enseignement. D'abord pour les garçons avec la construction de la mairie-école, puis pour les filles en mai 1863, lorsque la commune achète à la famille Robert la maison en face de la mairie.

De tout temps et encore de nos jours, le carrefour est un lieu festif, on y danse, on y chante, on y boit... ! Pas toujours avec modération. Dans l'espoir de contenir les excès, des arrêtés de police sont pris par le Maire, tel celui de 1865 plutôt insolite : « *qui conque troublera l'ordre à l'intérieur, qui ne dansera point d'une manière décente, qui poussera violement les autres, qui chantera des chansons déshonnêtes, sera arrêté à l'instant, exclu du bal, et procès-verbal sera dressé contre lui* ». Voilà qui est clair... comme du bon vin !

Carrefour au cœur du village certes ! Mais l'endroit a-t-il du cœur ? Bien évidemment. Depuis le XIX^e siècle, un local appelé « chambre de sûreté » accueille pour la nuit les gens de passage. Mieux vaut prévenir que guérir, pardi ! Planté au levant de la mairie il a été démolie dans la seconde moitié du XX^e siècle.

1900 à Varennes, c'est aussi la Belle Epoque ! Le carrefour bénéficie de l'entrain général et se métamorphose. La mairie gagne un étage et l'église Sainte Germaine remplace l'ancienne église Saint Martial délabrée. Durant cette période faste, la jeunesse envahit le carrefour... bruyamment ! En effet, une cour de récréation, un préau et des latrines sont implantés à la place du chai et des écuries que Martial Gerla cède à la municipalité.

De nos jours, si la cour a disparu le préau



des garçons est toujours là.

En 1909, le puits communal creusé sur le carrefour il y a plusieurs siècles, visible aujourd'hui en contrebas du parvis de l'église, est rénové et équipé d'une pompe manuelle. La nouvelle porte mise en place pour éviter que les poules et les chats ne tombent dedans est rapidement mise à mal « par des malveillants ou des inconscients » dixit le maire. Depuis sa création, l'eau de ce puits est considérée par les habitants « comme la plus hygiénique, mais parfois insuffisante notamment en temps de sécheresse et pendant la période estivale ». Très douce elle est utilisée par les habitants pour cuire les haricots. Très précieuse aussi, d'ailleurs, en novembre 1911, un arrêté municipal interdit d'employer cette eau à tout autre usage que celui de la consommation des habitants. De nos jours, la construction qui abritait le puits a disparu. Fort heureusement, ce vestige, vénérable témoin de toute l'histoire de notre village n'a pas été comblé. Bien qu'il ne soit plus en activité, il mérite toute notre sollicitude.

L'endroit devient aussi carrefour du progrès, lorsqu'en 1911 une société bordelaise met en place à titre expérimental une lampe d'éclairage hydrocarburée pour éclairer le cœur du village. Les conseillers ne sont pas éblouis par la prestation et renvoient le concepteur à ses chères, trop chères études en justifiant le refus par une insuffisance de revenus communaux.

Depuis quelques décennies le lieu est également un carrefour d'influence si l'on en croit les trois emplacements prévus pour recevoir les affiches électorales : la mairie, la façade de l'école des filles et à partir de sa construction, en 1906, le pont à bascule.

Puis, progressivement, il deviendra le carrefour de tous les dangers, spectateur impuissant du développement des engins motorisés dont la vitesse va crescendo. Dernièrement, la restructuration du groupe scolaire a permis de mettre les écoliers en sécurité derrière un mur. Après les travaux d'aménagement, le carrefour ne pourra être emprunté que dans le sens de la descente...sauf à pied évidemment. Le parvis de l'église sera mis en valeur ainsi que l'ancienne cour des garçons dont un angle bâti rappellera l'antique murette. Enfin, l'aménagement devant la mairie devrait rendre à ce carrefour historique une bonne partie de sa quiétude séculaire.

Sources : Archives communales, archives départementales du 82, mémoire collective.
Bibliographie : « Varennes des origines à la fin du XVIII siècle » de Camille Trégant.

Responsable de la publication : Régis Pinson regispinson@wanadoo.fr
Comité de rédaction : Thierry Demaret, Régis Pinson - Web master : Roger Toffoli
Chargée des manifestations de l'association : Laurence Clisson
Imprimé par Repro Minute, 43 rue Michelet 82000 Montauban
Distribué par nos soins - Dépôt légal : TOU-05-2-009838 - Cotisation annuelle 10€
Tirage : papier 190 exemplaires - courriel 70 exemplaires - Prix de revient 53,29 €
Courriel : tambourvarennes@wanadoo.fr